

Soubès

18 juillet 2019

Je suis contre ce gigantesque projet de parc photovoltaïque sur la commune de Le Cros 34520. Même sur un terrain privé, l'état français peut intervenir, d'autant plus que l'électricité produite devra bien être vendue. La réglementation des écoles photovoltaïques demande l'utilisation de minéraux rares qui ne sont pas exploités en France. Sans parler du fait qu'ils sont devenus rares par manque de stocks, et la pollution due aux pluies, aux vents, à l'oxydation, etc.

Guillemette Berthou
5 rue de La ville à Sobès 34700

G. Berthou

19 juillet 2019

Le projet d'Althelia se situe sur des parcelles du Crosac, espaces naturels et sensibles. Délivés à la protection de la nature, de la biodiversité et à l'agriculture, elles ont été classées au Patrimoine National de l'Inra. Isabelle une véritable spécialiste que dans ce lieu, revient à préciser le fait et les engagements pris.

Le projet industriel présente une contamination de deux dizaines d'hectares alors que les permis inquiètent et les font attendre. La plupart des citoyens à venir restent incertains selon le plan, les renseignements à venir restent incertains selon des scientifiques car aucun modèle de capture n'a fait la preuve de sa rentabilité. Quand à la méthode du power to gas, son coût de production est exorbitant.

Je ne suis pas contre l'installation de ces panneaux mais à une échelle humaine et dans des zones déjà occupées = zones commerciales et résidentielles -

Isabelle dechamps 769 Ch. de l'Orlette à Sobès
Isabelle

